



BILAN DU PLAN D'ACTION - Année 2021

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Adoption et diffusion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023 de la CNESST	3
Objectifs globaux	3
Bilan annuel du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	3
Engagement de la Commission.....	3
Coordination du dossier	4
Comité de travail permanent des personnes handicapées (CTTPH)	4
Le Bilan du Plan d'action – Année 2021	5
Plan d'action 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées	16

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2023 DE LA CNESST

À sa séance du 4 mai 2021, la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de la CNESST et le comité de direction ont adopté le Plan d'action 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées. En conformité avec la loi et dans un souci de promouvoir ses actions auprès de ses clientèles internes et externes, la CNESST publie son plan d'action et le diffuse dans son site Web ainsi que sur son site intranet.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Maintenir la grande qualité de services offerts à l'ensemble de la clientèle de la CNESST, incluant les personnes handicapées.
- Comme employeur, miser sur une approche davantage ciblée, selon les réalités vécues et les besoins des employés présentant un handicap.
- Informer, sensibiliser et promouvoir les activités auprès des clientèles internes et externes à l'égard des personnes handicapées.
- Contribuer à l'intégration du développement durable dans l'organisation.

BILAN ANNUEL DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La CNESST réalise annuellement un bilan de son plan d'action qui est déposé au comité de direction et transmis également à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), tel que le stipule la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Le document peut être consulté sur le site Web de la CNESST et sur celui de l'OPHQ. Le présent document trace le Bilan de l'année 2021 du Plan d'action 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées.

ENGAGEMENT DE LA COMMISSION

La Commission confie à la Direction générale des ressources humaines la responsabilité de produire le plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

À cet effet, un comité de travail permanent a été mis à contribution dans son élaboration. Le mandat de ce comité vise à proposer et à mettre en œuvre des améliorations à apporter à la CNESST pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, et ce, qu'elles soient clientes ou employées de notre organisme.

Particulièrement, dans la mise en œuvre de ses actions, le comité souhaite circonscrire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées au sein de la Commission, de s'enquérir des difficultés vécues par les personnes handicapées dans leur secteur, de proposer des mesures pour les plans d'action à venir et également de participer à la reddition de comptes annuelle en cette matière.

COORDINATION DU DOSSIER

Le rôle de coordonnatrice des services aux personnes handicapées est assuré par :

Madame Marie-Andrée Gauthier, directrice du Service du développement de l'organisation et de l'analytique
Direction générale des ressources humaines

La coordination des travaux du Comité de travail permanent des personnes handicapées (CTPPH) est assurée par :

Madame Joele Ouellet Bélanger, Analyste RH
Service du développement de l'organisation et de l'analytique, Direction générale des ressources humaines

COMITÉ DE TRAVAIL PERMANENT DES PERSONNES HANDICAPÉES (CTPPH)

Ce comité de travail est composé d'un coordonnateur et de représentants provenant des unités administratives suivantes :

- VPF - Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle
- VPAC - Direction générale des ressources humaines, Direction générale des communications et Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle
- VPIRT – Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation et Direction générale de la réintégration au travail – Capitale-Nationale et Est
- PDG – Direction de la planification, de la performance et de l'innovation et Secrétariat général et plaintes sur la qualité
- VPES – Service du greffe et de la gouvernance
- VPNT – Service du conseil et de la gouvernance
- VPTN – Direction générale du portefeuille d'investissement
- VPP – Direction générale des opérations en prévention-inspection Capitale-Nationale et Réseau régional

Également, une employée handicapée a intégré le comité en 2019.

1. Actions relatives à la mission

1.1 Obstacle priorisé : manque d'outils de sensibilisation visant la clientèle externe

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
1.1.1 Former et sensibiliser le personnel en contact avec les clients	<ul style="list-style-type: none"> Former et outiller les nouveaux conseillers en réadaptation dans l'évaluation des besoins des travailleurs, ayant des séquelles permanentes physiques ou psychiques, et la mise en place de mesures de réadaptation appropriées à leur situation 	Nombre de participants pour la formation « Initiation à la tâche en réadaptation ».	Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation.	57 conseillers en réadaptation ont été formés.
	<ul style="list-style-type: none"> Outiller le personnel en contact avec les clientèles handicapées. 	Maintien à jour de l'hyperlien dans l'intranet de la CNESST (dans les sections Gestionnaire et Employé) vers l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées » sur le site de l'OPHQ.	Direction générale des communications.	L'hyperlien est à jour dans les deux sections de l'intranet (Employé et Gestionnaire).
1.1.2 Sensibiliser notre clientèle et nos partenaires à l'importance d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire afin de prévenir le développement d'incapacités et de déficiences chez les jeunes travailleurs.	<ul style="list-style-type: none"> Offrir aux jeunes travailleurs une activité de sensibilisation animée par une équipe de l'Escouade jeunesse. 	Nombre d'établissements visités. Nombre de présentations effectuées. Nombre de travailleurs sensibilisés.	VPP – Conseillers en prévention	Cette activité a été annulée en 2021 en raison de la pandémie.
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le Programme <i>Kinga</i> dans le milieu scolaire. 	Nombre de projets présentés au niveau secondaire. Nombre de projets présentés au niveau primaire. Nombre de jeunes sensibilisés. Nombre d'écoles participantes.	VPP – Conseillers en prévention	Kinga secondaire: 119 projets présentés 9 758 jeunes sensibilisés Kinga primaire: 937 projets présentés 108 894 jeunes sensibilisés

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
				<p>Pour l'ensemble du Programme Éducation en prévention dans le milieu scolaire:</p> <p>1056 projets présentés</p> <p>439 écoles participantes</p> <p>118652 jeunes sensibilisés</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Offrir aux élèves du niveau secondaire un atelier de sensibilisation animé par un agent de prévention de l'Escouade prévention en milieu scolaire. 	<p>Nombre d'établissements scolaires visités.</p> <p>Nombre de présentations effectuées.</p> <p>Nombre d'élèves sensibilisés.</p>	<p>VPP – Conseillers en prévention en collaboration avec la Direction de la prévention/inspection Capitale-Nationale et Centre-Nord.</p>	<p>Cette activité a été annulée en 2021 en raison de la pandémie.</p>
<p>1.1.3</p> <p>Sensibiliser le personnel sur les bonnes pratiques à instaurer à la suite de la réception de plaintes sur la qualité des services aux personnes handicapées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tenir un registre et en informer la DGRH. 	<p>Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.</p> <p>Suivis effectués par le Service des plaintes sur la qualité auprès des directions visées par les plaintes.</p>	<p>Secrétariat général et plaintes sur la qualité.</p>	<p>Aucune plainte et aucun commentaire n'a été recensé en 2021.</p> <p>Aucun suivi nécessaire.</p>
<p>1.1.4</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre de nos mesures liées à notre secteur d'activité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Publier les données sur les programmes d'indemnisation et de réadaptation offerts aux personnes ayant été victimes d'un accident du travail. 	<p>Rendre publique les statistiques annuelles sur le site Internet.</p>	<p>VPIRT avec la collaboration de la Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information.</p>	<p>Les statistiques ont été diffusées à l'automne 2021 sur le site Internet de la CNESST. Il s'agit du document <i>Statistiques annuelles 2020</i>, dans lequel on présente notamment la répartition relative des prestations des programmes de réparation (p. 27 à 45).</p>

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
				https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/statistiques-annuelles

2. Actions relatives à l'accès aux services et aux documents

2.1 Obstacle priorisé : lacunes physiques pour accéder aux établissements de la CNESST

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
2.1.1 S'assurer de la conformité des bureaux en matière d'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> Produire une liste des actions réalisées en matière d'accessibilité pour chaque site faisant l'objet de travaux de transformation (au sens du Code de construction du Québec). 	Liste produite.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle.	<p>D'Estimauville Nouveau siège social de 7 étages, dont les postes de travail ont été conçus avec du mobilier ergonomique pouvant offrir les dégagements nécessaires pour un fauteuil roulant. Tous les étages sont conformes aux règles d'accessibilité universelles les plus récentes au moment de la construction de l'édifice.</p> <p>Baie-Comeau Le comptoir d'accueil pour desservir la clientèle a été refait à neuf. Le nouveau comptoir offre un espace conforme aux normes d'accessibilité universelles pour traiter avec les gens à mobilité réduite.</p> <p>Trois-Rivières Réalisation de travaux sur la porte d'entrée d'un local au rez-de-chaussée afin de la rendre conforme aux règlements en vigueur.</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
<p>2.1.2</p> <p>Procéder au suivi du Projet immobilier D'Estimauville (PIE) en lien avec les actions effectuées pour répondre aux normes d'adaptation pour le nouveau siège social.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le gabarit développé. 	<p>Document rempli et déposé.</p>	<p>Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle.</p>	<p>Le Projet immobilier d'Estimauville est complété.</p> <p>Des analyses de conformité ont été effectuées en continu au cours des différentes étapes de conception du PIE afin de respecter la réglementation en vigueur.</p>
<p>2.1.3</p> <p>Établir des liens de collaboration et de concertation entre le Comité directeur OPHQ-RBQ, composé de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et les milieux concernés par les enjeux d'accessibilité et de sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Participer au <i>Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées</i>. 	<p>Nombre de rencontres auxquelles la CNESST a participé.</p>	<p>Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle en collaboration avec la Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation.</p>	<p>La DGEIM a participé à une rencontre le 18 novembre 2021.</p>
<p>2.1.4</p> <p>S'assurer, au moment de l'achat ou de la location de biens, ou lors de l'attribution de contrats de service, que les besoins des personnes handicapées sont pris en compte selon les exigences à l'égard de l'article 61.3 du nouveau guide de l'OPHQ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Former le personnel visé par les règles d'approvisionnement accessible aux personnes handicapées. Inclure, au document de stratégie d'appel d'offres, une réflexion concernant la prise en compte des besoins des personnes handicapées. Lors des séances de formation du personnel sur le cadre légal et réglementaire en gestion 	<p>Nombre d'employés formés.</p> <p>Ajout d'une section dans la fiche de stratégie d'acquisition de la DGGBC.</p> <p>Nombre de séances de formation tenues.</p>	<p>Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle.</p> <p>Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle.</p> <p>Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle.</p>	<p>12 employés ont reçu la formation le 3 février 2021.</p> <p>Un élément de réflexion a été ajouté aux gabarits des fiches de stratégie d'acquisition pour les appels d'offres.</p> <p>10 séances de formations ont été diffusées.</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
	contractuelle, les informer et les sensibiliser sur l'article 61.3, de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> et sur la notion de prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les acquisitions de biens et de services.			

2.2 Obstacle priorisé : l'inaccessibilité de certains moyens de diffusion de l'information de la CNESST

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
2.2.1 Continuer à faciliter l'accès aux documents conformément à la <i>Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à rendre accessibles les publications créées ou mises à jour par la Direction générale des communications. 	Nombre de publications rendues accessibles.	Direction générale des communications.	<p>35 publications en français 33 publications en anglais</p> <p>Plusieurs documents en lien avec la COVID-19 ont été intégrés en HTML dans les pages du site web de la CNESST les rendant 100 % accessibles. C'est ce qui explique une diminution du nombre de PDF rendus accessibles en 2021.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les sites Web et les microsites répondent aux standards d'accessibilité selon les capacités technologiques disponibles. 	Liste des améliorations apportées (en continu).	Direction générale des communications.	<p>Le site Internet CNESST et les microsites répondent aux standards d'accessibilité sur le plan visuel.</p> <p>8 personnes handicapées ayant une incapacité visuelle ont participé à des tests utilisateurs concernant la navigation et la recherche</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
				d'informations sur le nouveau site Internet, ce qui a permis d'identifier des améliorations à apporter au cours de la prochaine année.
	<ul style="list-style-type: none"> Former les employés concernés par la production de contenu accessible. 	Nombre d'employés qui ont suivi une formation portant sur les normes Web en matière d'accessibilité et leur mise en pratique.	Direction générale des communications.	Aucune formation en 2021, puisque l'équipe responsable des publications est déjà formée.

3. Actions et adaptations à titre de gestionnaire d'un organisme public

3.1 Obstacle priorisé : l'inaccessibilité des lieux et des postes de travail

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.1.1 Fournir les services au regard de l'accessibilité des lieux de travail et de l'adaptation des postes de travail (adaptation de l'environnement de travail).	<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux demandes d'évaluation ergonomique des personnes handicapées. 	Nombre de demandes traitées.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.	Deux demandes ont été formulées et traitées en 2021 pour l'adaptation de postes de travail.
	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du PIE, s'assurer de l'accessibilité des espaces verts aux personnes handicapées. 	Mise en place d'infrastructures adaptées.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle.	Le mobilier de la terrasse extérieure et les rampes d'accès sont conformes aux normes universelles. Plusieurs transitions sans contremarche ont été prévues entre les trottoirs de la Ville et ceux de la CNESST. Ces trottoirs sont également chauffés pour faciliter les déplacements (afin d'éviter

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
				l'accumulation de neige ou de glace au sol).
3.1.2 Fournir les services au regard de l'accessibilité des lieux de travail (nouveaux postes de travail en lien avec l'application du cadre normatif en aménagement).	<ul style="list-style-type: none"> Livrer des postes de travail avec le nouveau mobilier assurant l'accessibilité aux personnes handicapées. 	Nombre de postes livrés.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.	Près de 1800 postes ont été livrés au nouveau siège social.
3.1.3 Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuations personnalisés pour le personnel handicapé.	<ul style="list-style-type: none"> Informier et sensibiliser le personnel sur la marche à suivre en cas d'évacuation. 	Diffusion de la formation à l'ensemble du personnel.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.	La formation a été rendue disponible à l'ensemble du personnel le 15 janvier 2021.

3.2 Obstacle priorisé : discrimination et manque de visibilité

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.2.1 Intégrer les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées lors de la Semaine des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées dans l'intranet. 	Nombre de manchettes intranet.	Direction générale des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.	Cinq manchettes ont été diffusées dans l'intranet. (25 mars, 1 ^{er} , 3 et 7 juin, 3 décembre 2021)
	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans l'intranet et sur le site Internet de la CNESST. 	Diffusion du Plan d'action annuel.	Direction générale des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.	Le plan d'action 2021 ainsi que le bilan 2020 ont été déposés sur l'Intranet ainsi que sur le site Internet CNESST.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.2.1 Intégrer les personnes handicapées (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Maintien à jour de la fiche intranet CNESST dans les sections <i>Gestionnaire</i> et <i>Employé</i> afin de les informer sur la réalité des personnes handicapées. 	Information à jour.	Direction générale des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.	Une mise à jour de la fiche intranet a été effectuée.
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la mise en place et le mandat du comité CTPPH en maintenant à jour la fiche dans l'intranet CNESST. 	Information à jour.	Direction générale des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.	Une mise à jour de la fiche intranet a été effectuée.
	<ul style="list-style-type: none"> Souligner la Semaine des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées. 	Nombre de messages sur les médias sociaux.	Direction générale des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.	Un message diffusé le 4 juin 2021 ainsi qu'un message diffusé le 3 décembre 2021.
	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer des considérations pour les personnes handicapées dans l'analyse des demandes de commandites. 	Nombre de demandes de commandites nécessitant l'intégration de considérations pour les personnes handicapées.	Direction générale des communications.	La CNESST n'a reçu aucune demande de commandite nécessitant l'intégration de considérations pour les personnes handicapées au cours de l'année 2021
	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'embauche de personnes handicapées à la CNESST. 	Taux de représentativité.	Direction générale des ressources humaines.	65 personnes handicapées sur un effectif régulier et occasionnel de 4 904 employés, ce qui représente un taux de 1,3 %.
	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les gestionnaires concernant le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). 	Communiqué à l'ensemble des gestionnaires. Nombre de stages (PDEIPH) débutés pour l'année en cours.	Direction générale des ressources humaines.	Communiqué envoyé aux gestionnaires le 15 novembre 2021. 3 stagiaires accueillis en 2021.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
		Diffusion du témoignage d'un gestionnaire volontaire ayant participé au programme.		2 témoignages ont été diffusés, dont un dans le cadre d'une manchette lors de la semaine québécoise des personnes handicapées et un dans le communiqué s'adressant aux gestionnaires.
	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des mesures d'accompagnement au cours des processus de qualification favorisant l'accessibilité des personnes handicapées. 	Dépôt d'un bilan annuel identifiant les mesures utilisées chaque année lors des processus de qualification.	Direction générale des ressources humaines.	<p><u>Bilan 2021 déposé</u> :</p> <p>Agent d'indemnisation : 16 demandes d'adaptation effectuées.</p> <p>Réviseur : 7 demandes d'adaptation effectuées.</p> <p>Inspecteur en SST : 4 demandes d'adaptation effectuées.</p> <p>Conseiller en réadaptation ou en indemnisation : 5 demandes d'adaptation effectuées.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et diffuser une formation de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées. 	Nombre d'employés qui ont suivi la formation.	Direction générale des ressources humaines.	<p>La nouvelle formation a été développée en 2021 et deux employées handicapées ont collaboré en livrant des témoignages concernant leur réalité.</p> <p>Au 31 décembre 2021, 3172 employés avaient suivi la formation.</p>
3.2.2 Instaurer une approche ciblée, selon la réalité des personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer nos pratiques concernant l'intégration des personnes handicapées et trouver des moyens d'adaptation raisonnables pour éliminer ou réduire certains obstacles. 	Demandes d'accommodement reçues et mesures dont la CNESST s'est dotée pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à ses documents et services.	Direction générale des ressources humaines.	Adaptation de formations disponibles sur le Système de gestion d'apprentissage (SGA) pour un employé qui a une incapacité visuelle.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
		Consultation auprès de la clientèle concernant l'accessibilité des services de la CNESST.		<p>Achat d'un logiciel pour un employé ayant un trouble du langage.</p> <p>Achat de masques <i>Humask Pro Vision</i> pour favoriser la communication avec des employés ayant une incapacité auditive.</p> <p>Entre le 26 novembre et le 3 décembre 2021, la CNESST a tenu des tests utilisateurs auprès de huit participants ayant une incapacité visuelle, et ce, afin d'évaluer l'accessibilité de son nouveau site Internet.</p>
<p>3.2.3</p> <p>Coordonner les actions prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées à la CNESST.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tenir, au besoin, des rencontres d'échanges avec le comité de travail. 	Nombre de rencontres.	Direction générale des ressources humaines.	2 rencontres ont eu lieu en 2021.
	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les actions du comité. 	Nombre de communiqués ou actualités sur l'intranet.	Direction générale des ressources humaines en collaboration avec la Direction générale des communications.	Une manchette sur l'Intranet dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.
<p>3.2.4</p> <p>Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lors d'appel d'offres, évaluer la possibilité de sélectionner un fournisseur qui emploie des personnes handicapées, tout en répondant aux critères de sécurité et de qualité requis. 	<p>Ajout d'une section à cet effet dans la fiche de stratégie d'appel d'offres.</p> <p>Nombre d'évaluations faites à l'aide de la fiche de stratégie d'appel d'offres.</p>	Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle.	Après vérifications, la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements entourant le processus d'appel d'offres ne permet pas à la CNESST de favoriser un fournisseur qui emploie des personnes handicapées.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
<p>3.2.5 Établir des liens de collaboration et de concertation avec les partenaires de divers milieux œuvrant avec les personnes handicapées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Participer à divers comités, conférences et rencontres intersectorielles 	<p>Nombre de rencontres et/ou conférences</p>	<p>Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines</p>	<p>La DGRH a participé au forum d'échange annuel de <i>Société inclusive</i> le 30 septembre 2021.</p> <p>La DGIR a participé à la Table ronde virtuelle sur les politiques d'HTC (le handicap et le travail au Canada) les 9 et 10 juin 2021.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer divers initiatives, activités ou projets de recherche. 	<p>Nombre de projets de recherche, d'activités, ou d'initiatives appuyés par la CNESST.</p>	<p>Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.</p>	<p>Collaboration avec l'OPHQ pour la collecte de données administratives concernant certaines mesures d'indemnisation et de réintégration au travail du régime québécois de santé et de sécurité du travail.</p> <p>Collaboration à l'étude d'analyse de rentabilité comparant la réimplantation d'un seul doigt avec l'amputation chirurgicale menée par Dr Bruno Mastropasqua (CHUM).</p>

PLAN D'ACTION 2021-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Une mise à jour du plan d'action triennal a été produite et approuvée par la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de la CNESST.

Les recommandations formulées par l'OPHQ à la suite de l'analyse du Plan d'action 2021 ont été prises en compte dans la révision annuelle des obstacles et des mesures.

Ajout de deux nouvelles mesures :

- Objectif 3.2.1 Intégrer les personnes handicapées : Explorer la possibilité de participer au programme volontaire d'accès à l'égalité en emploi pour les organismes publics de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- Objectif 3.2.5 Établir des liens de collaboration et de concertation avec les partenaires de divers milieux œuvrant avec les personnes handicapées : Explorer la possibilité d'accueillir un plateau de travail pour favoriser l'apprentissage de personnes handicapées ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, en collaboration avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale.